

Ils 34 : une solution équitable ou un ferme refus

Au Gouvernement de la République et Canton du Jura,
par sa Présidente, Madame la Ministre Elisabeth Baume-Schneider et
par Monsieur le Ministre Laurent Schaffter, chef du Département Environnement et Equipement,

Aux conseils des 83 communes jurassiennes, par leur Présidente ou Président,
Madame ou Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Nous nous adressons à vous après la réponse des autorités françaises (DGAC) à la consultation sur l'évolution de l'aéroport Bâle-Mulhouse. La prise de position de la DGAC quant à la mise en place d'un ILS34, à Euroairport ne nous convient pas du tout.

Nous saluons la position du Gouvernement jurassien qui a exprimé ses doutes et des demandes de rectifications du projet.

Pour notre part, nous avons publié nos premières constatations sur
http://www.provalterbi.ch/article.php3?id_article=139

Notons pour rappel :

- le partage équitable des approches, entre l'Est et l'Ouest, ne plaît pas. Des options politiques se cachent derrière une façade technique, pourtant le partage doit être équitable ;
- le développement d'Euroairport, relativisé par la DGAC française, ne correspond pas aux succès affichés et espérés par les publications de l'aéroport et par l'appétit de croissance d'une compagnie à coûts cassés¹ ;
- le choix des pistes devient un véritable jonglage, mais on nous affirme qu'Euroairport dispose d'une des plus longues pistes du monde !

1 http://www.provalterbi.ch/article.php3?id_article=141

- les altitudes de passage se précisent, mais ne peuvent être modifiées, on nous promet cependant qu'il n'y aura pas de passage au-dessous de 1150 m ;
- les trajectoires et les survols actuels sont indiqués sur une carte en annexe². On y apprend l'existence du point Soulce et on y voit bien le trafic provenant déjà de Zurich ;
- où se situera la limite du couloir radar qui couvre Montsevelier et Mervelier ? Le Gouvernement la souhaite le plus à l'Est possible, mais le mémoire cite plusieurs fois cette ligne sans qu'une définition absolue soit possible ;
- les valeurs de bruit sont correctes, si les fenêtres sont fermées ! Les vols de nuit ne peuvent être réduits. On ne parle d'ailleurs ni des vols nocturnes de fret, ni des décollages ;

D'autres questions ne sont pas du ressort de la DGAC et on ne précise pas qui est concerné :

- la perte de valeur du patrimoine et la diminution de la masse fiscale des communes et du canton ? La DGAC se déclare incompétente.
- une autorité de contrôle et de recours indépendante, un observatoire des survols litigieux ? La DGAC ne l'estime pas nécessaire ou pas de son ressort.
- la confiscation d'un bien public, soit l'espace aérien et l'air qu'on respire, au profit de compagnies et d'investisseurs privés ? mais voyons, c'est la base de notre nouvelle économie ! Ces divers points sont développés sur notre site, ce serait fastidieux de reprendre tous ces éléments ici.

Un partage équitable des nuisances entre EST et OUEST

Nous voulons cependant affirmer que la revendication d'un partage des nouvelles approches Sud/ILS34 entre les deux versants Est et Ouest de l'axe Oensingen-Mulhouse est équitable et ne doit pas être rejetée avec des arguments techniques discutables.

Un plafond absolu

Si cette approche orientale n'est pas appliquée, nous proposons de fixer un **plafond absolu au nombre de mouvements aériens dans l'axe Sud d'Euroairport**, ceci aussi bien pour les atterrissages que pour les décollages. Euroairport prévoit un développement très important, trop optimiste peut-être, mais se fier à un pourcentage des mouvements peut mener à des conditions insupportables. Nous ne faisons pas de proposition de limite absolue, elle est à négocier.

Comme l'a exigé le ministre en charge du dossier, nous demandons fermement que la première année soit une période d'observation et que le **bilan effectué à la fin de cette période détermine les nuisances supportables.**

² http://www.provalterbi.ch/article.php3?id_article=144

L'**autorité de contrôle, neutre**, nous paraît indispensable, au vu des expériences notées lors des observations de survols en fin 2005.

Les **vols de nuit** sont insuffisamment limités et les **vols de fret ne sont pas pris en compte**.

La **RCJU n'a pas de siège au sein de la commission tripartite**³, un poste d'observateur à la Luftlärmmmission ne suffit pas.

Les autres questions, liées aux pertes de valeur des biens immobiliers et à la diminution des estimations fiscales ne fait pas directement partie de la négociation avec les autorités françaises. Elles demeurent pourtant une préoccupation très importante pour la vie économique de nos communes et du canton. **Selon le principe du pollueur-payeur, des compagnies qui génèrent des bénéfices au détriment d'un bien public devraient en restituer une part aux communautés concernées.**

Le développement du tourisme doux s'annonce fertile. Le plan directeur de l'aménagement du canton prévoit des régions prioritaires. Ces régions seront également survolées de manière agressive. Que deviendra le développement du tourisme ? Le Val Terbi a été oublié dans les prévisions touristiques cantonales, il entend néanmoins mettre ses atouts en valeur.

Solidarité des communes jurassiennes

Toutes les communes jurassiennes sont concernées. Si la décision à venir du Préfet du Haut Rhin ne suscite pas de réaction, il sera trop tard pour intervenir. Pour s'en persuader, il suffit de voir les cartes des survols⁴ et des altitudes relatives⁵. Le dossier de PVT résume la situation du Jura par rapport aux conséquences de la mise en activité d'ILS34⁶.

Comment le Gouvernement jurassien entend-il demeurer un interlocuteur juridique à part entière ? S'opposera-t-il à la décision du Préfet par voie juridique en droit français ?

S'il ne le fait pas, ce poids retombera sur les instances communales. C'est alors que la solidarité de toutes les communes jurassiennes avec celles du Val Terbi sera particulièrement précieuse et nécessaire.

3 http://www.provalterbi.ch/article.php3?id_article=68

4 <http://www.aviation.admin.ch/imperia/md/content/bazl/aktuell/medienmitteilungen/103.pdf>

5 http://www.provalterbi.ch/article.php3?id_article=66

6 http://www.provalterbi.ch/article.php3?id_article=3

Nous souhaitons voir le Gouvernement et les communes du canton prendre toute décision utile pour maintenir et améliorer la qualité de vie dans notre république. L'espace vert et la qualité de l'environnement arrivent en tête des raisons qui poussent à s'établir dans le pays. Les préserver correspond à investir sur l'avenir et à contribuer à la survie économique.

Nous remercions donc toutes nos autorités de prêter attention à la modification du trafic aérien et nous les assurons de notre total soutien dans leurs efforts.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de notre parfaite considération.

Pour Pro Val Terbi

Le président

Le secrétaire

Louis-Jos. Fleury

Roger Marquis

copie à :

M.Joël Maitin, président de l'association des maires du Val Terbi
Administration communale, 2826 Corban

pour contacter Pro Val Terbi

PVT

PVT

Fleury Louis-J
Président
En Vevie 92
2825 Courchapoix

Roger Marquis.
Secrétaire
En Vevie 104
2825 Courchapoix

provalterbi@bluewin.ch

www.provalterbi@bluewin.ch